

Soutien aux Investissements Agricoles Productifs : Dispositif 08 – Transformation à la ferme FEADER Région Centre-Val de Loire - 2023-2027

Liste des pièces à fournir

<u>En fonction de votre situation et de votre projet d'investissement</u>, les pièces ci-dessous seront nécessaires au dépôt de votre demande d'aide :

Pièces obligatoires pour chaque dossier	
Annexe 1 : Dépenses prévisionnelles	
Annexe 2 : Matières premières et produits finis	
Annexe 3 : Aides de minimis perçues	
Relevé d'identité bancaire (RIB)	
Certificat d'immatriculation INSEE ou K-bis indiquant le n° SIRET	
Attestation de l'organisme social (MSA) justifiant que le bénéficiaire est à jour de ses obligations sociales à date du dépôt de la demande	
Accord bancaire : accord de principe ou contrat de prêt	
Autres pièces	
Libellé	Conditionnalité
Copie carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité	Pour toute personne physique
Justificatif d'adresse : Copie du titre de propriété ou certificat d'imposition (ou non-imposition) ou quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone de moins de 3 mois ou attestation d'assurance logement de moins de 3 mois ou certificat d'immatriculation INSEE	Pour toute personne physique
Liste des associés : statuts ou extraits des statuts ou procès-verbal d'Assemblée Générale précisant la liste des associés	Pour toute personne morale
Identité du représentant de la structure : Statuts ou PV Assemblée générale précisant le nom du représentant légal ou carte nationale d'identité /passeport du représentant légal en cours de validité	Pour toute personne morale
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement et autorisant le représentant de la structure à solliciter la subvention	Pour tout investisseurs publics ou associations
Formulaire relatif au respect des règles de la commande publique	Si le demandeur est soumis au respect des règles de la commande publique
Preuve d'enregistrement du moulin auprès de France AgriMer	Projets concernant la transformation/vente de farine
Attestation comptable certifiant l'amortissement des biens remplacés	En cas de financement de biens de remplacement
Attestation sur l'honneur de la non-revente de l'électricité produite	Pour les projets prévoyant la mise en place de panneaux photovoltaïques
Attestation de notaire ou d'un expert précisant que le prix d'achat n'est pas supérieur à la valeur du marché	En cas d'acquisition immobilière

Déclaration sur l'honneur du propriétaire du bâtiment, datée et signée, attestant que le bien n'a pas déjà été soutenu par une aide européenne au cours des 5 dernières années	
Copie d'accord du permis de construire	Dès lors que le projet consiste en une construction ou extension de bâtiment